

# Grèce

Constantine Varelides et Michael Richards

## Table des matières

1.	HISTORIQUE DES FORÊTS GRECQUES	241
2.	ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION GRECQUE À LA FORESTERIE TROPICALE	241
3.	STRUCTURE DES APPORTS D'AIDE	242
4.	LA STRATÉGIE ADOPTÉE	242
5.	LES PROJETS FORESTIERS	243
6.	RECHERCHE ET FORMATION	243
7.	LA GESTION DES CYCLES DES PROJETS	243
8.	EXAMEN DE PROJETS	244
9.	CONCLUSION	244
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	244
	CONTACTS CLÉS	244
	SIGLES ET ACRONYMES	244
	REMERCIEMENTS	244

## 1. HISTORIQUE DES FORÊTS GRECQUES

La Grèce est un pays au territoire essentiellement montagneux couvrant quelque 13 millions d'hectares, dont environ la moitié est boisée. Près de 50 % de cette superficie forestière est classée comme forêt industrielle, avec un volume sur pied atteignant 138 millions de m<sup>3</sup> de bois, dont 56 % de conifères (31 % de sapins, 10 % de pins noirs et 15 % d'autres conifères) et le reste constitué de hêtres (20 %), de chênes (17 %) et d'autres feuillus (ministère de l'Agriculture, 1992). Le restant de la superficie boisée est composé d'essences feuillues sempervirentes utilisées surtout pour le pâturage et le bois énergie. Près des deux tiers de l'ensemble des surfaces forestières appartiennent à l'État, et le reste est la propriété de communautés, de monastères, ou de collectivités et individus du secteur privé, ou appartient en copropriété à l'État et des individus.

Le Service forestier grec fut créé en 1836. Ses premiers efforts portèrent sur le repérage d'aires forestières productives et le démarrage d'un système de gestion fondé sur l'ouverture de forêts vierges et l'introduction de méthodes sylvicoles permettant de restaurer des zones forestières dégradées (par des coupes excessives et le surpâturage). Ce service se heurta particulièrement au problème de l'érosion, une grande part des forêts industrielles étant implantées dans des régions montagneuses, ainsi que le long de la frontière septentrionale. Une autre activité importante fut le reboisement de collines dénudées (là encore, par des coupes abusives et le surpâturage) dans les centres urbains et leurs environs. Les collines boisées d'Athènes sont un legs de cette période d'activité.

Dans les années 50, l'accent fut mis sur la lutte contre l'érosion provoquée par le relief, le surpâturage et le manque de couvert forestier. Diverses mesures furent prises, dont des ouvrages de génie civil (réduction des pentes des ravins, créations de barrages et de jetées, etc.) pour réduire la vitesse des torrents et les dommages provoqués, et des actions de régénération de la végétation sur les bassins versants. Ainsi, par exemple, des banquettes ou gradins (*gradoni*) porteurs d'arbres furent aménagés sur les berges escarpées et ravinées, et des pins furent plantés sur les bassins-versants, ainsi que des peupliers et saules dans les ravines. Face au problème du surpâturage, le Service forestier aménagea des prairies de montagne pour compenser les pertes de pacage. Cette initiative exigea de très gros efforts de vulgarisation, ainsi que la plantation d'espèces fourragères appropriées.

Dans un même temps, la culture du peuplier fut encouragée dans toute la Grèce. Des plantations d'État et privées furent créées là où les nappes phréatiques le permettaient, à partir de clones améliorés ou par reproduction végétative, avec préparation mécanique du site et emploi de méthodes d'entretien et de fertilisation fondées sur les travaux de l'Institut de recherche forestière de Thessalonique. La stabilisation des dunes de sable constitua une autre activité du début des années 60, avec un très gros projet concernant des dunes côtières du Péloponnèse occidental. À la suite de travaux préliminaires associant clôtures et herbacées, ces périmètres reçurent acacias, pins et eucalyptus.

À la fin des années 60 et 70, la priorité fut accordée à

de gros travaux de reboisement dans le cadre de plantations industrielles, surtout sur les versants de montagnes, à l'aide d'équipements lourds. En altitude, la principale essence adoptée fut le pin noir (*Pinus nigra*), tandis que sur les basses terres le pin maritime (*P. pinaster*) et le pin brutia (*P. brutia*) furent privilégiés, de même que l'eucalyptus dans les stations non exposées au gel. La mise en valeur des sites miniers représente une autre activité importante et récente.

La travail de prévention et de suppression des incendies a joué, et continue à jouer un rôle très important pour la foresterie grecque. Pour réduire les risques, des zones pare-feu et des points d'eau sont installés, et des actions sont menées pour sensibiliser le public par le biais des médias. Des prévisions des risques d'incendies sont diffusées quotidiennement en été. Le Service forestier est chargé de la coordination des effectifs de lutte contre le feu (corps de pompiers, armée de l'air, infanterie et effectifs civils), et possède également son propre corps de lutte contre les feux de forêt.

De nos jours, sous l'effet des pressions exercées pour la défense de l'environnement à l'échelon national et international, le Service forestier accorde une très haute priorité aux forêts comme espaces de loisirs, aux parcs nationaux et aux aires protégées. Des forêts pour la détente ont été créées à proximité des grandes villes, ainsi que dans des régions convenant aux activités de plein air comme le ski, la randonnée de montagne, l'observation des oiseaux, la pêche en rivière, etc.

Les activités forestières sont entreprises par deux instituts de recherche forestière (Athènes et Thessalonique). L'enseignement forestier professionnel est dispensé à l'université de Thessalonique et dans trois écoles polytechniques (Drama, Karditsa et Karpenisi), et la formation des gardes forestiers, des pompiers et des gardes-chasse est organisée dans les écoles du Service forestier.

## 2. ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION GRECQUE À LA FORESTERIE TROPICALE

Le principal trait commun entre les activités forestières grecques et tropicales tient peut-être au fait que certaines des règles sylvicoles à appliquer pour protéger les relations écologiques fondamentales – les interactions entre le terrain, le climat et l'écologie – ont été étudiées et pratiquées avec rigueur par les forestiers grecs et constituent une bonne base pour la compréhension de certains problèmes des régions tropicales, notamment dans les zones sèches de savane. L'expérience acquise dans les domaines du reboisement de sites secs, de la lutte contre l'érosion et les feux, de la stabilisation des dunes, de la gestion des pâturages et de la vulgarisation à la base semblerait particulièrement pertinente, comme le reflète la nature des projets bilatéraux et des missions d'experts-conseils décrites à la section 5.

La Grèce, qui n'a jamais eu de liens coloniaux et n'est devenue que récemment un bailleur d'aide, n'a eu que peu de contacts avec les tropiques, sauf en tant qu'importateur de bois tropicaux. Son intérêt à l'égard de la foresterie tropicale est surtout venu de son adhésion à des organismes des Nations unies tels que la

FAO et le PNUD, comme à des institutions plus spécialisées dans le secteur forestier telles que l'OIBT, l'IUFRO et Silva Mediterranea, et de sa participation à des forums internationaux comme la CNUED et les conventions connexes pour l'environnement ou la Convention de Paris sur la désertification (ministère des Affaires étrangères, 1991). La Grèce a également délégué des experts forestiers dans le cadre de plusieurs projets de la FAO et de l'UE, de missions à plus long terme – dont deux de la FAO en Jordanie (génétique sylvicole) et à Djibouti (loisirs forestiers) – d'une intervention de l'UE au Nigéria (gestion des parcours), et d'une affectation à long terme à un projet de reboisement au Nigéria financé par la Banque mondiale.

### 3. STRUCTURE DES APPORTS D'AIDE

L'aide au développement a progressivement augmenté ces dernières années pour atteindre 189 millions de dollars US ou 0,15 % du PNB en 1996, avec une cible de 0,2 % pour 1997 (ministère de l'Économie nationale, 1997). Néanmoins, cette aide est destinée surtout aux États baltes, aux pays de l'ex-URSS et au Moyen-Orient, et l'apport destiné aux pays tropicaux demeure très faible. Un quart seulement de cette aide a été fourni sous la forme d'apports bilatéraux ; 76 % des engagements de 1996 ont été attribués à l'UE et à d'autres organisations multilatérales. L'aide bilatérale (45 millions de dollars en 1996) est ventilée comme suit :

- Assistance financière : 32,2 millions de dollars ;
- Coopération technique (dont la foresterie) et coûts opérationnels : 6,7 millions de dollars ;
- Aide alimentaire : 5,3 millions de dollars ;
- Aide d'urgence : 0,3 million de dollars.

Le ministère de l'Économie nationale délègue aux ministères possédant les capacités techniques requises – donc au ministère de l'Agriculture pour la foresterie – la responsabilité du financement et de la gestion des projets de coopération technique. La foresterie ne fait pas l'objet d'une affectation sectorielle.

Il est à noter que la structure des apports de coopération technique est fondée essentiellement sur celle de l'aide alimentaire et des secours d'urgence, et qu'elle pourrait s'avérer inadéquate pour des projets d'assistance technique faisant intervenir plus que des

versements de salaires, des indemnités de voyage et des dépenses pour des achats locaux d'équipements transportés sur place. Ainsi n'existe-t-il pas à ce jour de dispositif permettant la gestion d'un budget indépendant pour un projet.

En principe, l'examen préalable et l'évaluation des projets financés par le gouvernement sont effectués par des experts du ministère concerné. Les projets forestiers entrepris à titre d'aide bilatérale sont normalement administrés par le département de l'UE et des Relations internationales – aide au développement, secrétariat général de la Politique agricole. Ce département consulte la section appropriée du secrétariat général des Forêts (au ministère de l'Agriculture) pour l'analyse préalable et l'évaluation de la proposition d'aide forestière. Le département forestier se charge alors lui-même de cette tâche ou demande une assistance technique aux instituts de recherche forestière ou aux universités. Le feu vert final est donné par le ministère de l'Économie nationale entérinant les recommandations du ministère de l'Agriculture.

Dans le cas de projets non gouvernementaux, les procédures suivies pour l'examen préalable et l'évaluation sont celles établies par les bailleurs de fonds. Certaines sociétés d'experts-conseils ont entrepris des activités forestières à l'étranger dans le cadre d'autres grands projets (voir la section 5). D'autres petites sociétés de consultants, chargées en Grèce de l'examen préalable et de la réalisation de projets forestiers, élargiront peut-être progressivement leurs activités vers l'étranger, mais à l'heure actuelle il n'existe pas de société grecque d'experts-conseils sur le marché international.

L'aide fournie par les ONG – grâce à des campagnes d'appel de fonds et des financements de l'UE – est également limitée à la fourniture d'assistance technique et d'équipements, mais sur une échelle bien moindre. La plupart des ONG grecques sont de petites œuvres de bienfaisance axées sur l'aide d'urgence, alimentaire et médicale. Quelques projets agricoles ont été réalisés, comme des travaux avec des coopératives d'éleveurs au Kenya (par ELINAS) et la création d'une exploitation pilote au Zaïre (Mission orthodoxe grecque), mais aucun projet forestier n'a été entrepris à ce jour.

### 4. LA STRATÉGIE ADOPTÉE

Jusqu'à présent, les activités de la Grèce dans le domaine de la foresterie tropicale ont été essentiellement limitées à la participation aux efforts d'organisations multilatérales et à l'affectation ponctuelle d'experts à des projets. En règle générale, les projets de coopération technique sont sélectionnés au cas par cas, surtout par des forestiers grecs participant à des missions multilatérales ou travaillant comme conseillers sur le terrain. La décision de financer un projet est fondée sur une analyse des financements disponibles (en fonction des parts revenant aux autres secteurs), sur l'existence d'une expertise technique grecque appropriée, et sur la réceptivité du pays récipiendaire à l'idée du projet.

L'opinion publique grecque a tendance actuellement à souhaiter une moindre participation de l'État en lui préférant celle du secteur privé, et cette tendance risque de promouvoir plus de souplesse et d'efficacité dans le programme d'aide, de par la participation d'institutions indépendantes. Une deuxième influence importante est

**Tableau 1. L'aide publique au développement (APD) de la Grèce, 1993–96 (en millions de dollars US)**

	1993	1994	1995	1996
L'aide publique bilatérale	15,1	32,5	26,9	44,5
L'aide publique multilatérale	75,4	89,6	125,4	144,2
Total	90,5	122,0	152,3	188,6
% du PNB	0,10	0,12	0,13	0,15

(Source : ministère de l'Économie nationale)

l'essor d'une sensibilisation sociale et écologique qui fait que le public préfère désormais l'agroforesterie ou des programmes forestiers communautaires pilotés par des ONG ou des collectivités à la foresterie industrielle gérée par l'État. Cette participation des ONG – des associations caritatives pour la plupart – a tendance à attirer le soutien du public.

En ce qui concerne le choix des pays destinataires, la préférence va d'abord aux pays des Balkans, puis à ceux de l'ancienne Union soviétique, à ceux du Moyen-Orient et enfin seulement à ceux d'Afrique, d'Asie, etc. Le système est toutefois suffisamment souple pour qu'un projet bien présenté puisse être approuvé, quel que soit sa localisation géographique. Les types de projets préférés actuellement par la Grèce sont ceux qui peuvent tirer parti de l'expérience du pays en matière de recherche et de développement forestiers. Des domaines envisageables seraient donc les campagnes de boisement, les plantations industrielles, la gestion des parcours, les mesures anti-érosion, la lutte contre la désertification et l'agroforesterie.

## 5. LES PROJETS FORESTIERS

Quatre grands types de participation à la foresterie tropicale ont été dégagés : les projets bilatéraux, les postes de consultation à long terme, plusieurs missions d'experts-conseils auprès d'institutions internationales, et des projets relevant du secteur privé.

Trois projets bilatéraux faisant intervenir assistance technique, actions de formation et fourniture d'équipement ont été recensés, dont deux en sont encore à l'étape de planification :

- un projet de reboisement mené en Mongolie-Intérieure (Chine) en 1992, avec la participation de l'université grecque de Joannina (voir la section 8) ;
- un projet de "Protection des forêts tropicales" au Bénin, doté d'un budget de 25 000 dollars pour 1997 ;
- un projet sur "Les écosystèmes forestiers tropicaux" d'Afrique, doté d'un budget de 62 500 dollars pour 1997 ; ce projet, qui doit être réalisé par l'Institut de recherche forestière d'Athènes, concerne la régénération d'écosystèmes de savane dégradés en zone sahélienne.

Un projet relevant du secteur privé et comportant des activités forestières a porté sur la construction d'un axe routier et la stabilisation de terres en Libye, avec la participation de la société EDOK-ETER (1980–83). Le volet foresterie a concerné une pépinière de 20 ha avec environ 2 à 3 millions de plants, des actions de stabilisation de dunes sableuses, la mise en place de 500 km de brise-vent, et des plantations en bordure de route.

## 6. RECHERCHE ET FORMATION

Parmi les principaux domaines de recherche des deux instituts grecs de recherche forestière (d'Athènes et de Thessalonique) figurent la gestion et l'économie forestière, la sylviculture, la génétique forestière, la protection des forêts, l'hydrologie forestière, la mise en valeur des terres, les loisirs forestiers, les technologies du bois et

les prairies de montagne. L'attribution récente de fonds d'aide bilatérale a facilité la réalisation de quelques projets de recherches conjointes associant des pays en développement. Des travaux de recherche sont également entrepris par les écoles forestières.

Une école forestière de niveau universitaire est en place à Thessalonique. Le diplôme d'ingénieur forestier demande cinq années d'études, qui incluent des stages pratiques à l'université et au sein du service forestier public. Il existe d'autre part trois écoles forestières de niveau polytechnique. Les forêts tropicales ne figurent pas en tant que telles dans les programmes d'enseignement des écoles forestières grecques, bien que certains modules de ces programmes, tels que ceux traitant d'écologie, de sylviculture et d'hydrologie, comprennent des éléments pertinents concernant surtout les conditions de savane sèche. Les qualifications pour des postes tels que ceux de garde forestier, de sapeur-pompier forestier et de garde-chasse s'obtiennent par une formation, de six mois généralement, organisée au sein du service forestier.

## 7. LA GESTION DES CYCLES DES PROJETS

La sélection d'un projet peut s'effectuer de plusieurs manières :

- par des contacts professionnels individuels avec les pays récipiendaires (le système le plus courant en pratique) ;
- sous la forme d'une demande faite de gouvernement à gouvernement, dans le cadre d'un accord général d'aide bilatérale, et transmise par un représentant grec dans le pays concerné au ministère de l'Agriculture, dans le cas d'un projet forestier ;
- par le biais d'une organisation internationale ;
- par le biais d'une institution indépendante recherchant des partenaires.

Une idée de projet est soumise en principe au ministère de l'Agriculture, qui l'examine en termes de l'appui technique et financier requis et de la capacité de la Grèce, de l'impact attendu du projet et de sa viabilité écologique. Si l'examen préalable par le ministère de l'Agriculture s'avère positif, une première proposition chiffrée est élaborée et soumise pour avis au pays récipiendaire. Elle peut ensuite passer à l'étape d'un plan de réalisation, transmis au pays récipiendaire pour approbation finale. Le financement peut alors être approuvé. Cette procédure s'est révélée adéquate pour les petits projets d'assistance technique actuellement entrepris par la Grèce.

Le Conseiller technique (généralement grec, ou recruté à l'échelon international), guide le chef de projet national sur les questions techniques, tout en étant responsable auprès de la Grèce de l'avancement du projet, de la comptabilité, de l'organisation de missions d'experts (en collaboration avec le chef du projet), d'actions de formation et de toute autre question affectant l'utilisation des fonds. Cette personne assure en fait la gestion du projet pour le compte de la Grèce.

Parmi les contraintes affectant la capacité de gestion du système actuel pour des projets forestiers de plus grande ampleur figurent le besoin d'un budget et d'un système de comptabilité indépendants pour chaque

projet, d'une décentralisation et flexibilité accrues pour la gestion du projet, de rapports d'évaluation du personnel, et de procédures détaillées de suivi et d'évaluation. À ce jour, aucun projet forestier grec n'a fait l'objet d'une évaluation par une entité indépendante.

## 8. EXAMEN DE PROJETS

**Le projet "Utilisation de terres rares" pour des actions de boisement et de lutte contre l'expansion du désert en Mongolie-Intérieure (Chine)**

Ce projet a été axé sur une méthode de plantation mise au point à l'université grecque de Joannina et appelée "Kallidendron", du nom de son inventeur. Elle consiste à utiliser un milieu de culture constitué de sol, d'engrais et d'un composé absorbant l'eau qui aide le jeune plant à survivre le stress hydrique et à présenter une croissance satisfaisante dans des conditions sèches. Cette technologie avait déjà été démontrée dans plusieurs pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Ce projet, datant de 1992, fut inclus dans l'accord sino-grec de coopération scientifique et technique et réalisé conjointement par la Commission des sciences et technologies de la Mongolie-Intérieure et l'université grecque de Joannina. La contribution grecque inclut une assistance technique, la fourniture de produits agrochimiques et des actions de formation, la Chine fournissant les arbres et la main-d'œuvre requise pour le travail de plantation. Quelque 15 000 arbres fruitiers et sylvicoles furent ainsi plantés sur sept sites expérimentaux. En sus d'une formation locale, un voyage d'étude fut organisé en Grèce pour quatre personnes.

## 9. CONCLUSION

Les activités de la Grèce dans le domaine de la foresterie tropicale sont demeurées limitées essentiellement à la participation à des organisations et forums internationaux, à des petits projets d'assistance technique, et à la contribution d'experts grecs à des missions multilatérales. Néanmoins, ces apports font progressivement l'objet d'une expansion. L'assistance technique grecque, fondée sur les antécédents forestiers du pays, a été axée surtout sur des régions tropicales sèches, et notamment sur les aspects écologiques et sylvicoles de programmes de reboisement.

La structure actuelle de la fourniture et de la gestion de l'aide forestière au sein du ministère de l'Agriculture s'est avérée adéquate pour les projets forestiers de petite échelle entrepris jusqu'ici mais devrait être améliorée pour des projets plus importants. La plupart des demandes de projets proviennent de liens professionnels individuels. Des sociétés d'experts-conseils n'ont pas encore été utilisées pour l'examen préalable et l'évaluation de projets d'aide forestière, mais il semble probable qu'elles seront mises à contribution à l'avenir pour exploiter l'expérience considérable acquise dans le cadre de projets forestiers grecs.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ministère de l'Agriculture (1992). *Résultats de la première enquête nationale sur les ressources forestières*. Secrétariat général des Forêts, Grèce (en grec).
- Ministère des Affaires étrangères (1991). *Rapport national de la Grèce à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le*

*développement* (Rio de Janeiro, Brésil, juin 1992), Athènes, Grèce. Ministère de l'Economie nationale (1997). *Demande d'adhésion au Comité d'aide au développement* (CAD), Athènes, Grèce (en préparation).

## CONTACTS CLÉS

Département des politiques forestières  
Secrétariat général des forêts  
Ministère de l'Agriculture,  
Hippocratous 3-5,  
Athènes  
Tél. : +30 1 3608042  
Fax : +30 1 3608685

UE & Relations internationales – Aide au développement  
Secrétariat général des forêts  
Ministère de l'Agriculture,  
Aharmon 5,  
Athènes  
Tél. : +30 1 5244851

Institut de recherche forestière,  
Terma Alkmanos,  
Ilisia,  
Athènes 115.28  
Tél. : +30 1 7784850  
Fax : +30 1 7784602

Institut de recherche forestière de Thessalonique  
Vasilika  
Thessaloniki 570 06  
Tél. : +30 31 461171  
Fax : +30 31 461341

## SIGLES ET ACRONYMES

CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CNUED	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
ELINAS	Institut grec de solidarité et de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
IUFRO	Union internationale des instituts de recherches forestières
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
UE	Union européenne

## REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les personnes qui leur ont accordé des entretiens pour la rédaction de ce chapitre, dont : Dr D. Matziris et Dr G. Brofas, Institut de recherche forestière, Athènes ; M. A. Gadjios, Administration forestière du district de Thesprotia ; M. N. Efstathiadis, Secrétariat général des forêts, ministère de l'Agriculture ; M<sup>me</sup> E. Boulkou, UE & Relations internationales – Aide au développement, Secrétariat général de la politique agricole, ministère de l'Agriculture ; M<sup>me</sup> E. Kraya, Direction des relations internationales, ministère de l'Economie nationale ; M<sup>lle</sup> C. Manjou, Institut grec de solidarité et de développement (ELINAS) ; le père Avramides, Comité des relations inter-chrétiennes ; M. Haji Elias, Doxiades Associates.

Note concernant les monnaies : le 1<sup>er</sup> septembre 1997, 1 dollar US valait 284,79 drachmes.